

Fabrique d'église - Saint-Martin (Maisières) - Budget 2022

Rapport officiel

Siège social:

Place de Maisières 133

7020 Maisières (✉ adresse de correspondance)

VILLE DE MONS

Ville de Mons
Diocèse de Tournai
Province de Hainaut
BCE: 0211.293.417

06 SEP. 2021

Service Gestion Financières

Le président

Hugues Kanabus
Rue Brisée 235 B
7020 Maisières

0476 214 823

La secrétaire

Marie-Bernard Kalasa
Rue du Corbeau 16
7020 Maisières

0477 18 54 36

mkalasa@hotmail.com

Le trésorier

Hugues Kanabus
Rue Brisée 235 B
7020 Maisières

0476 21 48 23

kanabus.h@hotmail.com

VILLE DE MONS
ENTRE LE

03 SEP. 2021

SECRETARIAT COMMUNAL

Le présent budget incorpore:

- le résultat définitif du compte annuel 2020 arrêté par le conseil de fabrique le 29/04/2021
- Pour le calcul du résultat présumé 2021: le budget initial 2021 arrêté par le conseil de fabrique le 29/08/2020 et approuvé par la Commune le 24/11/2020

Suivi du budget:

- Décision du conseil de fabrique:
- Transmis à la Commune et au Diocèse de Tournai:
- Reçu à la Commune:
- Reçu au Diocèse de Tournai:
- Décision du Diocèse de Tournai:
- Décision de la Commune:

31/08/2021



IMI0010700000051880

Fabrique d'église - Saint-Martin (Maisières) - Budget 2022

Rapport officiel

Siège social:

Place de Maisières 133

7020 Maisières (✉ adresse de correspondance)

Ville de Mons
Diocèse de Tournai
Province de Hainaut
BCE: 0211.293.417

Le président

Hugues Kanabus
Rue Brisée 235 B
7020 Maisières

0476 214 823

La secrétaire

Marie-Bernard Kalasa
Rue du Corbeau 16
7020 Maisières

0477 18 54 36

mkalasa@hotmail.com

Le trésorier

Hugues Kanabus
Rue Brisée 235 B
7020 Maisières

0476 21 48 23

kanabus.h@hotmail.com

Le présent budget incorpore:

- le résultat définitif du compte annuel 2020 arrêté par le conseil de fabrique le 29/04/2021
- Pour le calcul du résultat présumé 2021: le budget initial 2021 arrêté par le conseil de fabrique le 29/08/2020 et approuvé par la Commune le 24/11/2020

Suivi du budget:

- Décision du conseil de fabrique:
- Transmis à la Commune et au Diocèse de Tournai:
- Reçu à la Commune:
- Reçu au Diocèse de Tournai:
- Décision du Diocèse de Tournai:
- Décision de la Commune:

31/08/2021

Préambule - Le calcul du résultat présumé de l'exercice 2021 (budget 2022)

Le calcul du résultat présumé de 2021 se base sur les 2 étapes suivantes:

- le résultat définitif du compte annuel 2020 arrêté par le conseil de fabrique le 29/04/2021
- le budget initial 2021 arrêté par le conseil de fabrique le 29/08/2020 et approuvé par la Commune le 24/11/2020

Actif		Passif	
Boni du compte 2020	2.142,07	Déficit du compte 2020	
Boni du budget 2021 (après modifications éventuelles)		Déficit du budget 2021 (après modifications éventuelles)	
Crédit inscrit à l'art. D52 des dépenses du budget 2021		Crédit inscrit à l'article R20 des recettes du budget 2021	13.468,57
Total A	2.142,07	Total B	13.468,57
Différence (A-B) = (Boni - Mali)*			-11.326,50
Observations du trésorier et du conseil de fabrique - révision			
Résultat présumé après révision (par le trésorier)			-11.326,50

* Si A est plus élevé que B, la différence est un boni présumé à inscrire à l'article R20 des recettes.
Si B est plus élevé que A, la différence est un mali présumé à inscrire à l'article D52 des dépenses.

Le résultat présumé de 2021 est de 11.326,50 euros en négatif; ce montant s'ajoute à l'art. D52 des dépenses du budget 2022.

Observations et explications

D15: Nouveau lectionnaire

D 27 Entretien église: pas de devis mais il faut refaire le collecteur d'eau des toitures nord car il y a toujours débordement et ruissellement sur le mur

D35a : le compteur d'eau a gélé. Il faut le remplacer Prévoir un placard pour l'englober et permettre du rangement afin de sécuriser les lieux pour la sacristie qui vien y préparer les fleurs et pour la sécurité incendie

D38 lors des cérémonies oeucuménique du 11 novembre, diacre polygote

D56 dépense arrêtée à cause du COVID. A reporter en 2022

	Compte 2020	Budget 2022	Montants rectifiés par l'Évêché	Montants rectifiés par la Commune
RECETTES				
CHAPITRE I. RECETTES ORDINAIRES				
R01. Loyers de maisons	28.898,86	46.532,94		
R02. Fermages de biens en argent	18.297,69	46.532,94		
R03. Fermages de biens en nature, évaluation en argent				
R04. Rentes foncières en argent				
R05. Rentes en nature, évaluation en argent				
R06. Revenus des fondations, rentes				
R07. Revenus des fondations, fermages et maisons				
R08. Intérêts de fonds placés sur hypothèque				
R09. Intérêts en rentes sur l'État				
R10. Intérêts à la Caisse d'Épargne				
R11. Intérêts des fonds placés en d'autres valeurs				
R12. Coupes de bois				
R13. Produits du cimetière, vente d'herbes, etc.				
R14. Produits des chaises, bancs, tribunes			100,00	
R15. Produits des troncs, quêtes, oblations			250,00	
R16. Droits de la fabrique dans les inhumations, les services funèbres et les mariages				
R17. Supplément pour les frais ordinaires du culte	15.840,80	43.165,85		
R18. Autres recettes ordinaires				
R18A. Quote-part des travailleurs dans cotisations ONSS	1.224,83	1.962,12		
R18B. Prémont professionnel retenu à la source	1.007,06	1.054,97		
R18C. Remboursements				
R18D. Occupation de l'église				
R18E. Antenne relais GSM				
R18F. Divers (recettes ordinaires)	10.601,17			
CHAPITRE II. RECETTES EXTRAORDINAIRES				
R19. Boni du compte de l'exercice précédent	10.601,17			
R20. Boni présumé de l'exercice précédent				
R21. Emprunts				
R22. Vente de biens, coupes extraordinaires, etc.				
R23. Remboursements de capitaux				
R24. Donation, legs				
R25. Subsidés extraordinaires de la commune				
R26. Subsidés extraordinaires de la province				
R27. Subsidés extraordinaires de la R.W.				
R28. Autres (recettes extraordinaires)				
R28A. Solde de subside ordinaire reçu dans les limites du compte				
R28B. Solde de subside extraord. reçu dans les limites du compte				

	Compte 2020	Budget 2022	Montants rectifiés par l'Évêché	Montants rectifiés par la Commune
R28C. Indemnité d'assurance pour travaux extraordinaires	R28C.			
R28D. Divers (recettes extraordinaires)	R28D.			
RÉCAPITULATION - RECETTES				
Recettes ordinaires	18.297,69	46.532,94		
Recettes extraordinaires	10.601,17			
TOTAL GÉNÉRAL DES RECETTES	28.898,86	46.532,94		

	Compte 2020	Budget 2022	Montants rectifiés par l'Évêché	Montants rectifiés par la Commune
DÉPENSES	26.756,79	46.532,94		
CHAPITRE I. DÉPENSES RELATIVES À LA CÉLÉBRATION DU CULTE ARRÊTÉES PAR L'ÉVÊQUE	2.126,26	3.644,00		
Objets de consommation				
D01. Pain d'autel	50,00	100,00		
D02. Vin	100,00	100,00		
D03. Cire, encens et chandelles	303,29	250,00		
D04. Huile pour lampes ardentes				
D05. Éclairage	220,00	300,00		
D06. Autres				
D06A. Combustible chauffage	1.017,44	1.400,00		
D06B. Eau	130,75	140,00		
D06C. Divers (objets de consommation)				
D06D. Divers (objets de consommation)				
Entretien du mobilier				
D07. Entretien des ornements et vases sacrés				
D08. Entretien des meubles et ustensiles de l'église et de la sacristie	12,60			
D09. Blanchissage et raccommodage du linge	68,90	100,00		
D10. Nettoyement de l'église (produits)	210,68	100,00		
D11. Autres (entretien du mobilier)				
D11A. Matériel pour entretien de l'église		100,00		
D11B. Divers (entretien du mobilier)		600,00		
Autres frais nécessaires à la célébration du culte				
D12. Achat d'ornements et vases sacrés ordinaires				
D13. Achat de meubles et ustensiles sacrés ordinaires				
D14. Achat de linge d'autel		250,00		
D15. Achat de livres liturgiques	12,60	204,00		
	24.630,53	42.888,94		
CHAPITRE II. DÉPENSES SOUMISES À L'APPROBATION DE L'ÉVÊQUE ET DU CONSEIL COMMUNAL				
I. Dépenses ordinaires	24.630,53	31.562,44		
Gages et traitements (montants bruts)				
D16. Traitement brut du clerc				
D17. Traitement brut du sacristain	4.533,61	4.854,06		
D18. Traitement brut des chantes				
D19. Traitement brut de l'organiste	10.123,38	8.148,17		
D20. Organiste remplaçant		200,00		
D21. Traitement des enfants de chœur				
D22. Traitement brut des sonneurs				
D23. Traitement brut du porte-croix				
D24. Traitement brut du bedeau				

	Compte 2020	Budget 2022	Montants rectifiés par l'Évêché	Montants rectifiés par la Commune
D25. Charges de la nettoyeuse ALE (chèques + assurance)	D25.			
D26. Traitement brut de la nettoyeuse	D26.			
Réparation et entretien				
D27. Entretien et réparation de l'église	D27.	251,39	1.000,00	
D28. Entretien et réparation de la sacristie	D28.			
D29. Entretien et réparation du cimetière	D29.			
D30. Entretien et réparation du presbytère	D30.			
D31. Entretien et réparation d'autres propriétés bâties	D31.			
D32. Entretien et réparation de l'orgue	D32.	350,90	4.976,77	
D33. Entretien et réparation des cloches	D33.			
D34. Entretien et réparation de l'horloge	D34.			
D35. Autres	D35.			
D35A. Entretien et réparation des appareils de chauffage	D35A.	74,88	500,00	
D35B. Entretien et réparation de l'extincteur	D35B.		100,00	
D35C. Entreprise de nettoyage	D35C.			
D35D. Installations techniques (système d'alarme, caméras de surveillance, ...)	D35D.	352,56		
D35E. Divers (réparations d'entretien)	D35E.		1.000,00	
Dépenses diverses				
D36. Supplément de traitement au curé	D36.			
D37. Supplément de traitement au vicaire	D37.			
D38. Indemnité au prêtre habitué ou auxiliaire	D38.		50,00	
D39. Honoraires des prédicateurs	D39.			
D40. Abonnement à 'Église de Tournai'	D40.	244,00	244,00	
D41. Remises allouées au trésorier	D41.	35,00	40,00	
D42. Remises allouées à l'Évêché	D42.			
D43. Acquit des anniversaires, messes et serv. religieux fondés	D43.			
D44. Intérêts des capitaux dus	D44.			
D45. Papiers, plumes, encres, registres de la fabrique, etc.	D45.	56,86	150,00	
D46. Frais de correspondance, ports de lettres, etc.	D46.	31,22	100,00	
D47. Contributions	D47.			
D48. Assurance contre l'incendie	D48.			
D49. Fonds de réserve	D49.			
D50. Autres dépenses ordinaires	D50.			
D50A. Charges sociales	D50A.	4.439,95	5.506,88	
D50B. Précompte professionnel versé	D50B.	1.005,09	1.054,97	
D50C. Avantages sociaux bruts	D50C.	1.644,82	2.086,27	
D50D. Assurance responsabilité civile	D50D.		50,00	
D50E. Assurance loi	D50E.		200,00	
D50F. Assurance R.C. objective	D50F.			

	Compte 2020	Budget 2022	Montants rectifiés par l'Evêché	Montants rectifiés par la Commune
D50G. Médecine du travail				
D50H. SABAM	50,60	50,60		
D50I. Reprobél	22,00	22,00		
D50J. Maintenance informatique	30,00	30,00		
D50K. Processions / événements				
D50L. Frais bancaires	48,00	50,00		
D50M. Divers (dépendes diverses)	1.336,27	1.148,72		
D50N. Divers (dépendes diverses)				
		11.326,50		
II. Dépenses extraordinaires				
D51. Déficit du compte de l'exercice précédent				
D52. Déficit présumé de l'exercice précédent		11.326,50		
D53. Placement de capitaux				
D54. Achat d'ornements, vases sacrés, linge, meubles et ustensiles, non compris au chapitre premier				
D55. Décoration et embellissement de l'église				
D56. Grosses réparations, construction de l'église				
D57. Grosses réparations du cimetière				
D58. Grosses réparations du presbytère				
D59. Grosses réparations d'autres propriétés bâties				
D60. Frais de procédure				
D61. Autres dépenses extraordinaires				
D62. Dépenses ordinaires relatives à un exercice antérieur				
D62A. Dépenses ordinaires relatives à un exercice antérieur				
D62B. Dépenses ordinaires relatives à un exercice antérieur				
D63. Dépenses extraordinaires relatives à un exercice antérieur				
D63A. Dépenses extraordinaires relatives à un exercice antérieur				
D63B. Dépenses extraordinaires relatives à un exercice antérieur				
RÉCAPITULATION - DÉPENSES				
Dépenses arrêtées par l'Evêché	2.126,26	3.644,00		
Dépenses soumises à l'approbation de l'Evêché et de la tutelle - ordinaires	24.630,53	31.562,44		
Dépenses soumises à l'approbation de l'Evêché et de la tutelle - extraordinaires		11.326,50		
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	26.756,79	46.532,94		

	Compte 2020	Budget 2022	Montants rectifiés par l'Evêché	Montants rectifiés par la Commune
BALANCES				
TOTAL - RECETTES				
Recettes ordinaires totales (chapitre I)	18.297,69	46.532,94		
dont le supplément ordinaire (art. R17)	15.840,80	43.165,85		
Recettes extraordinaires totales (chapitre II)	10.601,17	0,00		
dont l'excédent présumé de l'exercice en cours (art. R20)	10.601,17	0,00		
TOTAL GENERAL DES RECETTES	28.898,86	46.532,94		
TOTAL - DEPENSES				
Dépenses ordinaires (chapitre I)	2.126,26	3.644,00		
Dépenses ordinaires (chapitre II)	24.630,53	31.562,44		
Dépenses extraordinaires (chapitre II-II)	0,00	11.326,50		
dont le déficit présumé de l'exercice en cours (art. D52)	0,00	11.326,50		
TOTAL GÉNÉRAL DES DÉPENSES	26.756,79	46.532,94		
RÉSULTAT (excédent / mali)	2.142,07	0,00		

Document dressé et approuvé en séance du conseil de fabrique, le 31/08/2021

Am pour déb. l'évêché.

Le trésorier


Hugues Kanabus

Le président


Hugues Kanabus

La secrétaire

Marie-Bernard Kalasa



Les membres

abbé Barnabé MANA, Curé
